

Kraken Robotics Inc.



États financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019
(en dollars canadiens)



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
TD Place
140 Water St, Suite 1001
St. John's NL A1C 6H6
Canada
Téléphone 709-733-5000
Télécopieur 709-733-5050

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Kraken Robotics Inc.,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Kraken Robotics Inc. (« l'entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019;
- les états consolidés du résultat net et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.



Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des



Page 4

événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

(signé) KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est James O'Neil.

St. John's, Canada

Le 26 avril 2021



31 décembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
États financiers consolidés	
États consolidés de la situation financière	1
États consolidés du résultat net et du résultat global	2-3
États consolidés des variations des capitaux propres	4
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers consolidés	6 - 35



États consolidés de la situation financière
Aux 31 décembre 2020 et 2019
(en dollars canadiens)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	12 924 509 \$	2 097 199 \$
Clients et autres débiteurs (note 6)	3 119 920	5 083 740
Impôt exigible à recevoir	82 069	–
Stocks (note 7)	8 129 302	5 886 256
Charges payées d'avance (note 8)	1 388 550	431 462
	25 644 350	13 498 657
Trésorerie soumise à des restrictions (note 5)	1 057 982	–
Immobilisations corporelles (note 9)	6 709 735	3 161 924
Immobilisations incorporelles (note 10)	1 035 109	1 082 945
Goodwill (note 10)	372 898	347 350
TOTAL DES ACTIFS	34 820 074 \$	18 090 876 \$
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		
Passifs courants		
Dette bancaire (note 11)	709 098 \$	– \$
Fournisseurs et autres créditeurs	4 698 963	3 620 443
Passifs sur contrats (note 18)	8 761 477	2 445 223
Impôt exigible à payer	–	4 882
Partie courante des obligations à long terme (note 12)	22 368	–
Partie courante des obligations locatives (note 13)	504 277	191 630
	14 696 183	6 262 178
Obligations à long terme (note 12)	646 492	392 374
Obligations locatives (note 13)	3 133 276	1 347 006
Impôt différé (note 14)	332 700	426 000
Capitaux propres		
Capital social (note 15)	33 939 262	22 594 846
Surplus d'apport	2 516 143	2 220 924
Cumul des autres éléments du résultat global	(119 628)	(363 031)
Déficit	(20 324 354)	(14 789 421)
	16 011 423	9 663 318
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES	34 820 074 \$	\$ 18 090 876 \$
Engagements (note 25) Événements postérieurs à la date de clôture (note 26)		

Au nom du conseil :

« Karl Kenny », administrateur

« Shaun McEwan », administrateur



États consolidés du résultat net et du résultat global
Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019
(en dollars canadiens)

	2020	2019
Produits tirés de la vente de biens (note 18)	10 730 260 \$	14 394 964 \$
Produits tirés de la prestation de services (note 18)	1 544 639	751 012
	12 274 899	15 145 976
Coût des ventes (note 7)	6 452 048	8 441 506
	5 822 851	6 704 470
Charges administratives	7 963 527	5 281 729
Frais de recherche et de développement	1 203 280	1 886 861
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 104 133	1 680 392
Rémunération fondée sur des actions [note 15 d)]	975 299	1 370 745
Crédits d'impôt à l'investissement recouvrables	(650 138)	(338 219)
	10 596 101	9 881 508
Perte découlant des activités d'exploitation	(4 773 250)	(3 177 038)
Perte de change	363 430	57 281
Perte (profit) à la sortie d'actifs (note 9)	36 338	(576 425)
Charges financières (note 20)	374 463	214 763
Perte liée au paiement effectué au titre du changement de contrôle (note 21)	–	174 996
Perte nette avant impôts	(5 547 481)	(3 047 653)
Impôt exigible (note 14)	111 344	17 218
Impôt différé (note 14)	(123 892)	(61 385)
	(12 548)	(44 167)
Perte nette	(5 534 933)	(3 003 486)
Perte nette attribuable aux éléments suivants :		
Actionnaires de Kraken Robotics Inc.	(5 534 933)	(3 430 121)
Participations ne donnant pas le contrôle	–	426 635
	(5 534 933) \$	(3 003 486) \$
(Perte) bénéfice de base et dilué(e) par action	(0,04) \$	(0,02) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base et dilué)	151 869 612	147 117 186



États consolidés du résultat net et du résultat global
Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019
(en dollars canadiens)

	2020	2019
Perte nette	(5 534 933) \$	(3 003 486) \$
Autres éléments du résultat global		
<i>Éléments qui pourraient être reclassés dans le résultat net</i>		
Écart de conversion	243 403	(40 567)
Autres éléments du résultat global	243 403	(40 567)
Résultat global	(5 291 530) \$	(3 044 053) \$
Résultat global attribuable à ce qui suit :		
Actionnaires de Kraken Robotics Inc.	(5 291 530)	(3 460 546)
Participations ne donnant pas le contrôle	–	416 493
Autres éléments du résultat global	(5 291 530) \$	(3 044 053) \$



États consolidés des variations des capitaux propres
Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019
(en dollars canadiens)

				Cumul des autres éléments du résultat global	Participation ne donnant pas le contrôle	Déficit	Total
2020	Nombre d'actions	Capital social (note 15)	Surplus d'apport				
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	147 177 186	22 594 846 \$	2 220 924 \$	(363 031) \$	– \$	(14 789 421) \$	9 663 318 \$
Perte nette	–	–	–	–	–	(5 534 933)	(5 534 933)
Autres éléments du résultat global							
Transactions avec les actionnaires, inscrites directement dans les capitaux propres	–	–	–	243 403	–	–	243 403
Émission d'actions ordinaires à l'exercice d'options d'achat d'actions	4 650 167	1 530 723	(601 980)	–	–	–	928 743
Émission d'actions ordinaires à l'exercice de bons de souscription	495 000	367 300	(70 300)	–	–	–	297 000
Émission d'actions ordinaires	15 500 000	10 385 000	–	–	–	–	10 385 000
Échéance des bons de souscription	–	7 800	(7 800)	–	–	–	–
Frais d'émission d'actions	–	(946 407)	–	–	–	–	(946 407)
Rémunération fondée sur des actions	–	–	975 299	–	–	–	975 299
Capitaux propres au 31 décembre 2020	167 822 353	33 939 262 \$	2 516 143 \$	(119 628) \$	– \$	(20 324 354) \$	16 011 423 \$

				Cumul des autres éléments du résultat global	Participation ne donnant pas le contrôle	Déficit	Total
2019	Nombre d'actions	Capital social (note 15)	Surplus d'apport				
Solde au 31 décembre 2018	137 025 820	18 166 572 \$	1 774 264 \$	(322 464) \$	331 395 \$	(11 652 332) \$	8 297 435 \$
Ajustement du déficit lié à un changement de méthode comptable (note 3)	–	–	–	–	–	48 932	48 932
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	137 025 820	18 166 572	1 774 264	(322 464)	331 395	(11 603 400)	8 346 367
Perte nette	–	–	–	–	426 635	(3 430 121)	(3 003 486)
Autres éléments du résultat global	–	–	–	(30 425)	(10 142)	–	(40 567)
Transactions avec les actionnaires, inscrites directement dans les capitaux propres							
Émission d'actions ordinaires à l'exercice d'options d'achat d'actions	1 025 666	270 331	(112 711)	–	–	–	157 620
Émission d'actions ordinaires à l'exercice de bons de souscription	8 889 442	4 052 807	(811 374)	–	–	–	3 241 433
Émission d'actions ordinaires à l'acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle (note 9)	236 258	146 480	–	–	(146 480)	–	–
Paieement en trésorerie à l'acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle (note 9)	–	–	–	–	(367 450)	–	(367 450)
Reclassement aux suites de l'acquisition d'une participation de donnant pas le contrôle (note 9)	–	–	–	(10 142)	(233 958)	244 100	–
Frais d'émission d'actions	–	(41 344)	–	–	–	–	(41 344)
Rémunération fondée sur des actions	–	–	1 370 745	–	–	–	1 370 745
Capitaux propres au 31 décembre 2019	147 177 186	22 594 846 \$	2 220 924 \$	(363 031) \$	– \$	(14 789 421) \$	9 663 318 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie
Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Perte nette	(5 534 933) \$	(3 003 486) \$
Ajustements au titre des éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	805 657	767 185
Amortissement des immobilisations incorporelles	298 476	913 207
Paievements fondés sur des actions	975 299	1 370 745
Perte (profit) sur la sortie d'immobilisations corporelles	36 338	(576 425)
Intérêt sur l'obligation locative (note 13)	220 757	178 118
Désactualisation du billet à long terme à payer (note 12)	41 510	31 690
Recouvrement d'impôt différé (note 14)	(123 892)	(61 385)
Perte liée au paiement effectué au titre du changement de contrôle (note 21)	–	174 996
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 23)	6 071 509	(4 807 384)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	2 790 721	(5 012 739)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Augmentation de la trésorerie soumise à des restrictions	(1 057 982)	–
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles (note 9)	–	995 930
Achat d'immobilisations corporelles	(2 002 114)	(1 643 065)
Augmentation des immobilisations incorporelles	(176 342)	–
Paievement en trésorerie effectuée à l'acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle (note 10)	–	(367 450)
	(3 236 438)	(1 014 585)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit brut tiré des actions ordinaires	10 385 000	157 620
Produit de l'exercice de bons de souscription et d'options	1 225 743	3 241 433
Frais d'émission d'actions	(946 407)	(41 344)
Paievements au titre d'obligations locatives (note 13)	(475 143)	(248 217)
Augmentation des obligations à long terme (note 12)	205 119	–
Augmentation de la dette bancaire (note 11)	709 098	–
	11 103 410	3 109 492
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	10 657 693	(2 917 832)
Incidence des cours de change sur la trésorerie	169 617	85 166
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	2 097 199	4 929 865
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	12 924 509 \$	2 097 199 \$

1. Renseignements sur la société

Kraken Robotics Inc. (« Kraken » ou la « société ») a été constituée en société le 14 mai 2008 en vertu de la *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique. Elle est une société ouverte et son siège social se situe au 100 King Street West, bureau 1600, Toronto, Ontario, M5X 1G5.

Les activités principales de la société sont la conception, la fabrication et la vente de capteurs logiciels et de systèmes robotiques sous-marins.

2. Mode de présentation

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés, y compris les chiffres comparatifs, ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), publiées par l'*International Accounting Standards Board* (l'« IASB »).

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration en date du 26 avril 2021.

b) L'écllosion de coronavirus, appelé la « COVID-19 », a poussé les gouvernements de par le monde à adopter des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent l'interdiction de voyager, la quarantaine volontaire et le maintien d'une distance physique ont perturbé de manière importante les activités des entreprises à l'échelle mondiale, donnant lieu de ce fait à un ralentissement économique. Les marchés boursiers mondiaux ont été en proie à une volatilité importante et à une fragilité. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi en mettant de l'avant d'importantes mesures monétaires et fiscales ayant pour objectif de stabiliser les conditions économiques. À l'heure actuelle, la durée et les répercussions de la pandémie de COVID-19 restent inconnues, tout comme l'efficacité des interventions des banques centrales et des gouvernements. Il n'est pas possible d'estimer de manière fiable la durée et la gravité de la suite des événements et ni l'incidence sur les résultats financiers et la situation financière de la société et de ses filiales en exploitation sur les périodes futures. Au cours de l'exercice, la société a subi de légers retards en ce qui a trait à l'obtention de certaines composantes et à la réalisation d'essais en mer. La société a obtenu une subvention du gouvernement dans le cadre du programme de Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC »), comme il est mentionné à la note 19.

c) Base d'évaluation et reclassement des chiffres comparatifs

Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la société.

d) Méthode de consolidation

Les présents états financiers comprennent les états financiers de la société et ceux des entités contrôlées par la société (ses filiales en propriété exclusive), à savoir Kraken Robotic Systems Inc., Ocean Discovery Inc., Kraken Robotik GmbH, Kraken Power GmbH, Kraken Robotics US Inc. et Kraken Robotics Denmark ApS. Tous les soldes intragroupes et tous les produits et charges résultant de transactions ont été éliminés au moment de la consolidation.

2. Mode de présentation (suite)

e) Estimations et jugements comptables

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des jugements qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et avoir une incidence sur les périodes futures. Les principaux aspects au regard desquels la direction doit effectuer des estimations et exercer son jugement de la direction sont présentés ci-après.

i) Comptabilisation des produits

Nous avons conclu des contrats pluriannuels avec nos clients et, de ce fait nous devons exercer notre jugement quant à l'établissement du moment auquel nous avons satisfait nos obligations de prestation envers nos clients, que ce soit sur une période ou à un moment donné. Nous jugeons que nos obligations de prestation découlant de la vente de matériel sont satisfaites lorsque le matériel a été livré à nos clients finaux et accepté par ceux-ci. Les montants facturés par anticipation sont comptabilisés lorsque la facturation a été effectuée avant la prestation du service ou la remise du matériel prévues au contrat et à titre de produits dans la période au cours de laquelle les services ont été exécutés ou le matériel a été fourni.

ii) Estimation de la durée de vie utile des immobilisations corporelles

La durée de vie utile et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles sont régulièrement examinées par la direction pour s'assurer de la validité des hypothèses. Les immobilisations corporelles sont examinées chaque fois que des événements ou des changements de circonstances signalent qu'il est possible que leur valeur comptable ne puisse être pleinement recouvrée. Si la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Toute variation des estimations aura une incidence sur la durée utile et la durée économique des actifs ainsi que sur leur valeur résiduelle et, par conséquent, une révision des charges d'amortissement futures pourrait s'avérer nécessaire.

iii) Recouvrement des actifs d'impôt différé

Les actifs d'impôt différé, y compris ceux découlant de reports en avant de pertes fiscales, de pertes en capital et de différences temporaires, sont comptabilisés seulement lorsqu'il est jugé probable qu'ils seront recouverts, ce qui dépend de la réalisation de bénéfices imposables futurs suffisants. Les hypothèses à l'égard de la réalisation de bénéfices imposables futurs reposent sur les estimations des flux de trésorerie futurs de la direction.

L'exercice d'un jugement est également nécessaire pour l'application des lois fiscales. Ces jugements et estimations sont sujets au risque et à l'incertitude et, par conséquent, il est possible que des changements de circonstances aient une incidence sur les attentes, ce qui pourrait à son tour avoir une incidence sur le montant des actifs ou des passifs d'impôt différé comptabilisés à l'état de la situation financière et sur le montant des autres pertes fiscales et écarts temporaires non encore comptabilisés. En pareil cas, il pourrait être nécessaire d'ajuster une partie ou la totalité de la valeur comptable des actifs et des passifs d'impôt différé comptabilisés, ce qui donnerait lieu à un crédit ou à une charge qui serait inscrite à l'état du résultat net et du résultat global.

2. Mode de présentation (suite)

iv) Paiements fondés sur des actions

Les montants comptabilisés au titre de la rémunération fondée sur des actions sont établis à partir d'estimations. Le modèle Black Scholes est utilisé pour estimer la juste valeur des options d'achat d'actions à la date d'attribution en fonction des estimations des hypothèses eu égard au cours des actions, à la volatilité attendue, au nombre d'options dont il est prévu que les droits deviendront acquis, au rendement en dividende, au taux d'intérêt sans risque, au taux de renonciation attendu et à la durée de vie attendue des options. Toute modification apportée aux hypothèses pourrait avoir une incidence significative sur les montants comptabilisés pour l'émission d'options d'achat d'actions.

v) Regroupement d'entreprises

La société comptabilise la contrepartie payée, les actifs acquis et les passifs repris à leur juste valeur à la date d'acquisition, et comptabilise tout goodwill acquis ou profit sur l'achat. Des jugements importants sont portés pour identifier les actifs acquis et les passifs repris aux fins de répartition du prix d'achat. Pour déterminer la juste valeur des actifs et des passifs identifiés, la société utilise la méthode des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques d'évaluation reconnues qui nécessitent la formulation d'hypothèses à l'égard de la stratégie d'affaires, des taux de croissance, des charges d'exploitation, des taux d'actualisation et d'autres facteurs économiques.

Afin d'établir qu'elle exerce un contrôle sur une entité même si elle détient une participation inférieure à 50 %, la société doit porter d'importants jugements et considérer s'il y a un contrôle de fait. Un contrôle de fait existe lorsque le nombre de droits de vote que détient la société par rapport au nombre de droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à la dispersion confère à la société la capacité de diriger les activités pertinentes de la société. Dans d'autres cas, cette détermination pourrait être plus complexe et nécessiter la prise en compte de plusieurs facteurs, par exemple lorsque le pouvoir résulte d'un ou de plusieurs accords contractuels. L'investisseur qui a la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes détient le pouvoir même s'il n'a pas encore exercé son droit de diriger. Les éléments probants indiquant que l'investisseur dirige les activités pertinentes peuvent aider à déterminer s'il détient le pouvoir sur l'entité émettrice, mais ils ne permettent pas en eux-mêmes de déterminer de façon concluante si tel est le cas.

En ce qui concerne les regroupements d'entreprises, la date d'acquisition est généralement la date à laquelle l'acquéreur procède officiellement au transfert de la contrepartie, à l'acquisition des actifs et à la reprise des passifs de l'entreprise acquise. Toutefois, la date d'acquisition pourrait être différente de cette date si la société obtient le contrôle à une date antérieure ou postérieure à la date de conclusion de la transaction. Par exemple, la date d'acquisition précède la date de conclusion de la transaction si un accord écrit prévoit que la société obtient le contrôle de l'entreprise acquise à une date antérieure à la date de conclusion de la transaction. La société tient compte de tous les faits et circonstances pertinents pour l'identification de la date d'acquisition.

2. Mode de présentation (suite)

vi) Goodwill et immobilisations incorporelles

La société soumet son goodwill et ses immobilisations corporelles à un test de dépréciation une fois l'an, soit au quatrième trimestre, et lorsque des événements ou des changements de circonstances signalent qu'il est possible que leur valeur comptable ne puisse être recouvrée. La société détermine la juste valeur de chaque unité génératrice de trésorerie à laquelle du goodwill et des immobilisations incorporelles sont attribués en utilisant la méthode de la valeur d'utilité, qui estime la juste valeur à l'aide de la valeur finale des flux de trésorerie estimés prévue après actualisation sur cinq ans. La valeur d'utilité est définie comme la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif dans son état actuel. Les principaux facteurs utilisés pour l'analyse des flux de trésorerie actualisés nécessitant des estimations importantes sont les résultats projetés des activités, le taux d'actualisation fondé sur le coût moyen pondéré du capital et la valeur finale des hypothèses. Le test de la valeur d'utilité de la société est fondé sur un coût moyen pondéré du capital de 13 %, un taux de croissance moyen annuel composé estimé d'environ 26 % de 2021 à 2025 et un taux de croissance des flux de trésorerie disponibles de 2 % pour la dernière année.

3. Adoption de nouvelles prises de position en comptabilité

- a) L'IASB a publié les normes suivantes qui n'ont pas été appliquées aux fins d'établissement des présents états financiers consolidés étant donné qu'elles prendront effet au cours des exercices qui ouvriront après la période de présentation de l'information considérée.

Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications de l'IAS 1)

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, qui visent à clarifier le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants. Le 15 juillet 2020, l'IASB a publié une modification afin de reporter la date d'entrée en vigueur d'un an. Les modifications ont éliminé l'obligation selon laquelle le droit de différer le règlement ou le transfert d'un passif pour au moins douze mois doit être inconditionnel. Le droit doit plutôt être substantiel et exister à la date de clôture. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application anticipée est permise.

Immobilisations corporelles – Produit antérieur à l'utilisation prévue (modifications de l'IAS 16)

Le 14 mai 2020, l'IASB a publié *Immobilisations corporelles – Produit antérieur à l'utilisation prévue (modifications de l'IAS 16)*. Les modifications précisent que le produit de la vente d'éléments qui ont été produits avant que l'immobilisation corporelle connexe ne soit prête à être utilisée doit être comptabilisé dans le résultat net, de même que les coûts de production connexes. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Une application anticipée est permise.

Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat (modifications de l'IAS 37)

Le 14 mai 2020, l'IASB a publié *Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat (modifications de l'IAS 37)*. Les modifications précisent que les coûts compris dans le coût d'exécution d'un contrat au moment de déterminer si un contrat est déficitaire. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 et s'appliquent aux contrats existant à la date à laquelle les modifications sont appliquées pour la première fois. Une application anticipée est permise.

3. Adoption de nouvelles prises de position en comptabilité (suite)

- b) Les prises de position modifiées sur les IFRS suivantes ont été adoptées avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020 et n'ont eu aucune incidence sur les états financiers de la société.

IAS 1, Présentation des états financiers et IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

Le 31 octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers* et à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Ces modifications clarifient la définition de « significatif » et l'harmonisent avec celle utilisée dans les normes IFRS. Les modifications doivent être appliquées de façon prospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

IFRS 3, Regroupements d'entreprises

Le 22 octobre 2018, l'IASB a publié une modification à IFRS 3, *Regroupement d'entreprises*, pour resserrer la définition du terme « entreprise » et instaurer un test de dépistage, lequel, s'il est concluant, élimine l'obligation de procéder à une évaluation détaillée de la définition d'entreprise. La modification doit s'appliquer de façon prospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

4. Principales méthodes comptables

- a) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué selon le total de la contrepartie transférée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables repris sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Tout excédent de la contrepartie transférée sur la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé à titre de goodwill. Si la contrepartie transférée est inférieure à la juste valeur des actifs nets acquis, l'insuffisance est comptabilisée à titre de profit dans le bénéfice net. Les coûts de transaction connexes sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

- b) Comptabilisation des produits

Les produits sont évalués en fonction de la contrepartie prévue au contrat conclu avec un client. Les produits sont comptabilisés à mesure que les obligations de prestation sont remplies et que la société transfère le contrôle d'un produit ou d'un service à un client. En ce qui a trait aux obligations de prestation satisfaites à un moment donné, les produits sont comptabilisés lorsque la société a un droit actuel à un paiement, que l'acheteur détient le titre de propriété de l'actif, que la possession matérielle de l'actif a été transférée à l'acheteur, que les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur et que l'acheteur a accepté l'actif. De manière générale, l'acheteur obtient le contrôle lorsque les biens ont été expédiés, que le produit a été livré ou que les services ont été exécutés. En ce qui concerne les obligations de prestation remplies au fil du temps, les produits sont comptabilisés progressivement en évaluant la mesure dans laquelle l'obligation de prestation est remplie. Quant aux contrats conclus avec des clients qui contiennent des obligations de prestation multiples, chaque composante est traitée séparément à des fins de comptabilisation des produits. Pour ces contrats, le prix total de la transaction est réparti entre chaque obligation de prestation en proportion des prix de vente spécifiques. Les produits sont par la suite inscrits pour chaque obligation de prestation lorsque les critères de comptabilisation pertinents ont été remplis.

- c) Subventions publiques

Les subventions publiques sont initialement comptabilisées à titre de recouvrements différés à la juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la société se conformera aux conditions qui s'y

rattachent. Les subventions octroyées à la société pour compenser le coût des actifs sont portées en réduction du coût des actifs connexes.

Les subventions octroyées à la société qui compensent les charges engagées sont systématiquement comptabilisées dans le résultat net en réduisant les charges correspondantes au cours des périodes où ces charges sont comptabilisées.

d) Transactions en monnaie étrangère

Aux fins d'établissement des états financiers de chaque société, les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la société (monnaie étrangère) sont comptabilisées en appliquant le taux de change en vigueur à la date des transactions. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis de nouveau en utilisant le taux en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaie étrangère ne sont pas convertis.

Les écarts de change sur les éléments monétaires sont généralement comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent.

e) Écarts de conversion

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens. Les résultats et la situation financière de toutes les entités de la société dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- les capitaux propres sont convertis en fonction de taux de change historiques;
- les prêts intragroupes sont convertis en fonction de taux de change historiques étant donné qu'ils sont considérés faire partie de la participation nette dans les filiales étrangères et que leur règlement n'est ni planifié et n'aura probablement pas lieu avant un certain temps;
- les autres actifs et les passifs sont convertis en fonction du taux de change de clôture à la date de l'état de la situation financière;
- les produits et charges de chaque état du résultat net présenté sont convertis en fonction de taux de change mensuels moyens;
- tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres dans le cumul des autres éléments du résultat global.

f) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés par le biais du résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou recouvré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice présenté dans les états financiers consolidés en raison des éléments de produits ou de charges imposables ou déductibles au cours d'exercices autres que la période de présentation de l'information considérée ou d'éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles.

4. Principales méthodes comptables (suite)

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de communication de l'information financière et les montants utilisés aux fins du calcul de l'impôt. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporaires qui se rapportent à des participations dans des filiales ou des coentreprises, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas prochainement. En outre, aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporaires qui résultent de la comptabilisation initiale du goodwill. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales inutilisées ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

g) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti.

h) Immobilisations corporelles et incorporelles

Tous les éléments d'immobilisations corporelles sont évalués au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût inclut les dépenses directement attribuables à l'acquisition d'un actif donné. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif distinct, selon le cas, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à la société et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés par le biais du résultat net lorsqu'ils sont engagés.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé au moyen d'estimations afin de répartir leur coût, déduction faite des valeurs résiduelles estimées, sur leur durée de vie utile estimée au moyen des méthodes suivantes et en fonction des taux annuels suivants.

Actif	Mode	Taux
Matériel informatique	Dégressif	50 %
Améliorations locatives	Linéaire	20 %
Véhicule sous-marin autonome	Linéaire	12,5 %
Logiciels informatiques	Linéaire	20 %
Mobilier et agencements	Dégressif	20 %
Outils et matériel	Linéaire	10 %

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues chaque fin d'exercice et ajustées de façon prospective, au besoin.

4. Principales méthodes comptables (suite)

Contrats de location

La société conclut des contrats de location dans le cours normal de ses activités qui portent sur des infrastructures et du matériel ainsi que sur des terrains et des immeubles. Les contrats de location sont généralement conclus pour des périodes fixes; cependant, ils peuvent comporter des options d'achat, de renouvellement ou de résiliation. Les contrats de location sont négociés individuellement et contiennent des modalités très variées. La société a adopté l'IFRS 16 en date du 1^{er} janvier 2019.

À la date de début du contrat de location, la société comptabilise les obligations locatives évaluées à la valeur actualisée des paiements au titre de la location devant être faits sur la durée du contrat de location. Les paiements au titre de la location comprennent des paiements fixes (y compris des paiements fixes en substance).

Les paiements au titre de la location comprennent également le prix d'exercice des options d'achat, le cas échéant, s'il est raisonnablement certain qu'elles seront exercées par la société, et les paiements de pénalités pour résiliation d'un contrat de location, si la durée du contrat reflète l'exercice par la société de l'option de résiliation du contrat de location. Les paiements variables au titre de la location qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés à titre de charges pour la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Pour déterminer la valeur actualisée des paiements au titre de la location, la société utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être facilement déterminé. Après la date de début, le montant des obligations locatives est augmenté pour tenir compte des intérêts au titre de la désactualisation et réduit pour tenir compte des paiements effectués au titre de la location. De plus, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée si le contrat est modifié, s'il y a un changement dans la durée du contrat de location ou si les paiements au titre de la location qui sont fixes en substance ont été modifiés.

Goodwill et immobilisations incorporelles

i) Comptabilisation et évaluation

Le goodwill et les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée et qui découlent de l'acquisition de filiales sont évalués au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles, y compris les technologies et les secrets commerciaux, les contrats conclus avec des clients et les relations clients qui ont été acquis et dont la durée d'utilité est déterminée sont évalués au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

ii) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel elles se rapportent. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées par le biais du résultat net à mesure qu'elles sont engagées.

iii) Amortissement

L'amortissement est calculé pour radier le coût des immobilisations incorporelles diminué de leur valeur résiduelle estimée selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée et est comptabilisé dans le résultat net. Le goodwill et les marques de commerce et noms commerciaux à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis.

4. Principales méthodes comptables (suite)

La durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée s'établit comme suit.

Actif	Période
Technologies et secrets commerciaux	5 ans
Contrats conclus avec des clients	1 an
Relations clients	6 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont passées en revue chaque date de clôture et ajustées au besoin.

i) Recherche et développement

Les frais liés aux activités de recherche sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les frais de développement ne sont inscrits à l'actif que si les dépenses peuvent être évaluées de façon fiable, si le produit ou le procédé est techniquement et commercialement faisable, si la réalisation des avantages économiques futurs est probable, si la société a l'intention d'achever le développement de l'actif, de le mettre en service ou de le vendre, et s'il possède suffisamment de ressources pour le faire. Sinon, les frais de développement sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les frais de développement sont évalués au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur. À ce jour, des frais de développement de 176 342 \$ ont été inscrits à l'actif et n'avaient pas été utilisés au 31 décembre 2020 et n'ont pas été amortis.

j) Instruments financiers

i) Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale et classement

Un actif financier (sauf s'il s'agit d'une créance client dépourvue d'une composante financement importante) ou un passif financier est évalué initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à son acquisition ou à son émission. Une créance client dépourvue d'une composante financement importante est évaluée initialement au prix de transaction.

Les créances clients sont comptabilisées initialement lorsqu'elles sont créées. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont tous comptabilisés initialement lorsque la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net, alors qu'un instrument d'emprunt détenu en tant qu'actif financier est comptabilisé à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Un actif financier est classé et évalué au coût amorti s'il satisfait aux deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

4. Principales méthodes comptables (suite)

Un instrument d'emprunt détenu en tant qu'actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il satisfait aux deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les passifs financiers sont classés et évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Un passif financier est classé à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme étant détenu à des fins de transaction, s'il est un dérivé ou s'il a été désigné comme tel lors de la comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les profits nets et pertes nettes, y compris les charges d'intérêts, le cas échéant, sont comptabilisés dans le résultat net.

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes ou qu'elles sont annulées. De plus, la société décomptabilise un passif financier lorsque ses modalités sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié diffèrent de façon significative, auquel cas un nouveau passif financier fondé sur les modalités modifiées est comptabilisé à la juste valeur. Lorsqu'un passif financier est décomptabilisé, la différence entre la valeur comptable éteinte et la contrepartie payée (y compris les actifs hors trésorerie transférés ou les passifs repris, le cas échéant) est comptabilisée dans le résultat net.

Évaluation ultérieure

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Ces actifs, sauf les dérivés désignés comme instruments de couverture, sont par la suite évalués à la juste valeur. Les profits nets ou les pertes nettes, y compris tout produit d'intérêt ou de dividende, le cas échéant, sont comptabilisés dans le résultat net.
Actifs financiers au coût amorti	Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés dans le résultat net. Tout profit ou toute perte résultant de la décomptabilisation est comptabilisé dans le résultat net.
Passifs financiers au coût amorti	Ces passifs financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les profits et pertes de change sont comptabilisés dans le résultat net. Tout profit ou toute perte résultant de la décomptabilisation est également comptabilisé dans le résultat net.
Instrument d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Ces instruments sont par la suite évalués à la juste valeur. Les produits d'intérêts calculés selon la méthode de l'intérêt effectif, les profits et pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés dans le résultat net. Les autres profits et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les profits et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat net.

4. Principales méthodes comptables (suite)

Les instruments financiers de la société sont classés comme suit.

Instrument financier	Classement actuel
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers au coût amorti
Clients et autres débiteurs	Actifs financiers au coût amorti
Trésorerie soumise à des restrictions	Actifs financiers au coût amorti
Dette bancaire	Passifs financiers au coût amorti
Fournisseurs et autres créditeurs	Passifs financiers au coût amorti
Obligations à long terme	Passifs financiers au coût amorti

ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La hiérarchie des justes valeurs établit trois niveaux pour le classement des données d'entrées alimentant les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur.

Niveau 1 : les cours (non ajustés) pour des actifs ou des passifs identiques négociés sur des marchés actifs.

Niveau 2 : les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs; les cours pour des actifs ou des passifs similaires négociés sur des marchés actifs; des données autres que des cours qui sont observables pour les actifs ou les passifs, ou des données qui sont principalement dérivés de données observables sur le marché ou sont étayées par ces dernières ou par d'autres données.

Niveau 3 : les données non observables (ne s'appuyant sur aucune activité de marché ou très peu).

La hiérarchie des justes valeurs place au plus haut niveau les données d'entrée de niveau 1 et au niveau le plus bas, les données d'entrée de niveau 3.

Dépréciation d'actifs financiers

La société comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues afférentes aux actifs financiers qui sont évalués au coût amorti. La société évalue les corrections de valeur pour pertes à un montant équivalant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, aux termes de la méthode simplifiée de la norme. Suivant cette méthode, les corrections de valeur pour pertes sur les créances clients sont toujours évaluées à un montant équivalent aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Pour déterminer si le risque de crédit d'un actif financier a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et pour estimer les pertes de crédit attendues, la société tient compte des informations raisonnables et justifiables qui sont pertinentes et qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables. Cela comprend des informations et des analyses quantitatives et qualitatives fondées sur l'expérience passée de la société et d'après une évaluation éclairée du risque de crédit, compte tenu d'informations de nature prospective.

4. Principales méthodes comptables (suite)

k) Dépréciation

La société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins d'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

l) Paiements fondés sur des actions

Pour les régimes réglés en capitaux propres, la juste valeur des attributions est estimée selon le modèle d'évaluation des options Black-Scholes à la date d'attribution et amortie sur les périodes d'acquisition des droits. Au moment de l'exercice, la contrepartie reçue à l'exercice des options d'achat d'actions est comptabilisée dans le capital social et le montant connexe comptabilisé dans la réserve au titre du surplus d'apport est reclassé dans le capital social. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour tenir compte du nombre d'attributions dont les droits devraient être acquis. Le montant des attributions émises dans le cadre de ces régimes qui sont annulées avant l'acquisition des droits est retiré du surplus d'apport. En ce qui concerne les attributions qui arrivent à échéance ou qui sont annulées après l'acquisition des droits, le montant comptabilisé au préalable dans le surplus d'apport est transféré dans le déficit.

Un individu est classé comme un employé lorsqu'il est considéré comme un membre du personnel sur les plans juridique ou fiscal (employé direct) ou lorsqu'il fournit des services similaires à ceux offerts par un employé direct, y compris les administrateurs de la société. Les paiements fondés sur des actions effectués à des personnes qui ne sont pas des employés sont évalués à la juste valeur des biens ou des services reçus ou à la juste valeur des instruments de capitaux propres émis s'il est établi que la juste valeur des biens et services ne peut être évaluée de façon fiable et est comptabilisée à la date à laquelle les biens et services sont reçus.

m) Bénéfice (perte) par action

La société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le bénéfice (la perte) de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le bénéfice (la perte) dilué(e) par action s'établit en ajustant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles.

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie, et trésorerie soumise à des restrictions

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, et la trésorerie soumise à des restrictions sont les suivants.

	2020	2019
Trésorerie – courant	12 924 509 \$	1 329 949 \$
Placements à court terme	–	767 250
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 924 509	2 097 199
Trésorerie soumise à des restrictions – non courant	1 057 982	–
	13 982 491 \$	2 097 199 \$

Au 31 décembre 2020, la trésorerie soumise à des restrictions de la société s'élevait à 1 057 982 \$ et était détenue dans des certificats de placement garanti qui portent intérêt à 0,15 % par an. Les certificats de placement garanti ont été donnés en nantissement pour des lettres de crédit au titre de paiements anticipés reçus aux termes d'un contrat de fabrication et arriveront à échéance le 31 octobre 2024. En 2019, les placements à court terme consistaient en un certificat de placement garanti.

6. Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs sont les suivants.

	2020	2019
Créances clients (note 16)	1 093 232 \$	3 236 207 \$
Actifs sur contrats (note 18)	524 189	272 832
Subvention publique à recevoir et autres	1 502 499	1 574 701
	3 119 920 \$	5 083 740 \$

7. Stocks

Au 31 décembre 2020, la société détenait des stocks d'une valeur de 8 129 302 \$ (5 886 256 \$ en 2019), constitués de 5 913 420 \$ (4 660 148 \$ en 2019) de matières premières et de 2 215 882 \$ (1 226 108 \$ en 2019) de travaux en cours. Le coût des ventes comprend le coût des stocks de 3 971 586 \$ (7 335 900 \$ en 2019). Les réductions de valeur des stocks représentaient un montant de néant (557 \$ en 2019).

8. Charges payées d'avance

Au 31 décembre 2020, les charges payées d'avance de la société s'élevaient à 1 388 550 \$ (431 462 \$ en 2019). Les charges payées d'avance comprennent des frais liés aux garanties de remboursement de paiements anticipés de 936 326 \$ (néant en 2019) et des paiements anticipés sur des stocks de 176 210 \$ (431 462 \$ en 2019).

9. Immobilisations corporelles

- a) Aux 31 décembre 2020 et 2019, il n'y avait pas d'actifs donnés en nantissement.
b) Rapprochement des immobilisations corporelles :

	Mobilier et matériel	Matériel informatique	Actifs au titre de droits d'utilisation	Construction en cours	Améliorations locatives	Véhicules d'AUV	Total
Coût							
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	531 810	168 229	1 518 040	–	115 677	1 489 175	3 822 931
Entrées	513 313	120 027	90 695	91 318	918 407	–	1 733 760
Sortie et transfert dans les stocks	(631)	–	–	–	–	(1 489 175)	(1 489 806)
Change	(21 946)	(1 107)	–	–	–	–	(23 053)
Solde au 31 décembre 2019	1 022 546 \$	287 149 \$	1 608 735 \$	91 318 \$	1 034 084 \$	– \$	4 043 832 \$
Entrées	362 264	114 339	2 353 303	1 062 009	463 502	–	4 355 417
Sorties	(66 553)	(108 654)	–	–	(115 676)	–	(290 883)
Change	31 946	2 443	–	–	–	–	34 389
Solde au 31 décembre 2020	1 350 203 \$	295 277 \$	3 962 038 \$	1 153 327 \$	1 381 910 \$	– \$	8 142 755 \$
Amortissement cumulé							
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	79 804 \$	68 787 \$	– \$	\$	75 061 \$	263 398 \$	487 050 \$
Amortissement	180 739	64 352	247 157	–	166 351	108 586	767 185
Sorties	(343)	–	–	–	–	(371 984)	(372 327)
Solde au 31 décembre 2019	260 200 \$	133 139 \$	247 157 \$	– \$	241 412 \$	– \$	881 908 \$
Amortissement	210 791	82 036	337 737	–	175 093	–	805 657
Sorties	(55 795)	(93 101)	–	–	(105 649)	–	(254 545)
Solde au 31 décembre 2020	415 196 \$	122 074 \$	584 894 \$	– \$	310 856 \$	– \$	1 433 020 \$
Valeurs comptables							
Au 31 décembre 2019	762 346 \$	154 010 \$	1 361 578 \$	91 318 \$	792 672 \$	– \$	3 161 924 \$
Au 31 décembre 2020	935 007 \$	173 203 \$	3 377 144 \$	1 153 327 \$	1 071 054 \$	– \$	6 709 735 \$

En 2019, Kraken a comptabilisé un profit de 576 425 \$ à la sortie d'actifs d'une valeur comptable de 419 505 \$ liée à la vente d'un véhicule ThunderFish^{MD} Alpha AUV. Les composantes de ThunderFish^{MD} qui n'ont pas été vendues, d'une valeur comptable de 697 974 \$, et qui peuvent être utilisées dans la fabrication d'autres produits ont été reclassées dans les stocks.

10. Goodwill et immobilisations incorporelles

Rapprochement des immobilisations incorporelles

	Marques de commerce et noms commerciaux	Technologies et secrets commerciaux	Contrats conclus avec des clients	Relations clients	Goodwill	Total
Coût						
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	85 872	832 411	632 671	548 821	371 883	2 471 658
Variation des taux de change	(5 665)	(51 697)	(5 545)	(40 716)	(24 533)	(128 156)
Solde au 31 décembre 2019	80 207 \$	780 714 \$	627 126 \$	508 105 \$	347 350 \$	2 343 502 \$
Entrées		176 342				176 342
Variation des taux de change	5 637	42 101	–	26 560	25 548	99 846
Solde au 31 décembre 2020	85 844 \$	999 157 \$	627 126 \$	534 665 \$	372 898 \$	2 619 690 \$
Amortissement cumulé						
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	–	–	–	–	–	–
Amortissement		191 440	627 126	94 641	–	913 207
Solde au 31 décembre 2019	– \$	191 440 \$	627 126 \$	94 641 \$	– \$	13 207 \$
Amortissement		197 918		100 558		298 476
Solde au 31 décembre 2020	– \$	389 358 \$	627 126 \$	195 199 \$	– \$	1 211 683 \$
Valeurs comptables						
Au 31 décembre 2019	80 207 \$	589 274 \$	– \$	413 464 \$	347 350 \$	1 430 295 \$
Au 31 décembre 2020	85 844 \$	609 799 \$	– \$	339 466 \$	372 898 \$	1 408 007 \$

Au 31 décembre 2020, un montant de 176 342 \$ (néant en 2019) de frais de développement à l'interne de technologies n'avait pas été amorti, car lesdites technologies n'étaient pas encore disponibles pour l'usage auquel elles sont destinées.

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie de la société qui représentent au sein de la société le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne et qui ne doivent pas être plus grandes que les secteurs d'exploitation de la société.

Moteurs

La valeur comptable globale du goodwill de la société au 31 décembre 2020 s'établissait à 372 898 \$ (347 350 \$ en 2019).

Les tests de dépréciation du goodwill reposent sur une comparaison de la valeur comptable de l'actif avec la plus élevée des valeurs entre i) la valeur d'utilité et ii) sa juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité est définie comme la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif dans son état actuel. Les principaux facteurs utilisés pour l'analyse des flux de trésorerie actualisés nécessitant des estimations importantes sont les résultats projetés des activités, le taux d'actualisation fondé sur le coût moyen pondéré du capital et la valeur finale des hypothèses. Le test de la valeur d'utilité de la société est fondé sur un coût moyen pondéré du capital de 13 %, un taux de croissance moyen annuel composé estimé d'environ 26 % de 2021 à 2025 et un taux de croissance des flux de trésorerie disponibles de 2 % pour la dernière année.

Comme il a été établi que la valeur recouvrable du secteur Moteurs était supérieure à sa valeur comptable, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée en 2020 et 2019.

11. Dette bancaire

Au 31 décembre 2020, la société disposait d'une ligne de crédit de 1 500 000 \$ pour répondre à des besoins d'ordre général (la « ligne de crédit d'exploitation »). La ligne de crédit d'exploitation porte intérêt au taux préférentiel de la banque majoré de 2,5 %, l'intérêt étant payable mensuellement. Au 31 décembre 2020, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité (néant au 31 décembre 2019). La ligne de crédit d'exploitation est assortie d'une convention de sûreté générale. Par ailleurs, Kraken Power dispose d'une ligne de crédit de 500 000 € pour répondre à des besoins d'ordre général. La ligne de crédit porte intérêt à 3,95 %, l'intérêt étant payable mensuellement. Au 31 décembre 2020, une somme de 452 936 € (709 098 \$) avait été prélevée sur cette facilité (néant au 31 décembre 2019). La ligne de crédit est garantie par une organisation de développement économique régionale allemande.

12. Obligations à long terme

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Billet à long terme d'un montant de 400 000 € à payer à une organisation de développement économique régionale allemande, exigible le 31 mars 2023, non garanti et portant intérêt à 8,5 % par an.	463 741 \$	392 374 \$
Emprunt, garanti par le matériel, portant intérêt à 1,4956 %, d'un montant de 89 019 € remboursable en versements égaux de 1 306 € étalés sur 72 mois, et arrivant à échéance le 31 décembre 2026.	139 365	–
Emprunt, garanti par le matériel et les infrastructures, portant intérêt à 1,23 % se chiffrant à l'heure actuelle à 42 000 € et d'un montant maximal de 875 000 € disponible, remboursable en versements égaux étalés sur 67 mois à compter du 31 mars 2021 et arrivant à échéance le 30 septembre 2026.	65 754	–
	668 860	392 374
Moins la partie courante des obligations à long terme	(22 368)	–
	646 492 \$	392 374 \$

Le billet à long terme à payer comporte une caractéristique de participation aux bénéfices en vertu de laquelle si Kraken Power est rentable, le prêteur touchera 1,5 % des bénéfices jusqu'à concurrence de 6 000 € par an.

13. Obligations locatives

Le tableau suivant présente les valeurs comptables des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives de la société et les variations au cours de la période de douze mois close le 31 décembre 2020 ainsi que les chiffres comparatifs pour l'exercice 2019.

	Actifs au titre de droits d'utilisation (biens loués)	Obligations locatives
Au 1 ^{er} janvier 2019	1 518 040 \$	1 518 040 \$
Charge d'amortissement	(247 158)	–
Charge d'intérêts	–	178 118
Paielements	–	(248 217)
Entrées	90 695	90 695
Sous-total	1 361 578	1 538 636
Moins la partie courante	–	(191 630)
Au 31 décembre 2019	1 361 578 \$	1 347 006 \$
	Actifs au titre de droits d'utilisation (biens loués)	Obligations locatives
Au 1 ^{er} janvier 2020	1 361 578 \$	1 538 636 \$
Charge d'amortissement	(337 737)	–
Charge d'intérêts	–	220 757
Paielements	–	(475 143)
Entrées	2 353 303	2 353 303
Sous-total	3 377 144	3 637 553
Moins la partie courante	–	(504 277)
Au 31 décembre 2020	3 377 144 \$	3 133 276 \$

L'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation est inclus dans la charge d'amortissement. La charge d'intérêts liée aux obligations locatives est comprise dans les charges financières. Au cours de l'exercice, des actifs au titre de droits d'utilisation des biens loués d'une somme de 2 353 303 \$ (90 695 \$ en 2019) ont été ajoutés.

Les paiements minimaux de la société au titre de la location se présentent comme suit.

	31 décembre 2020
Moins de un an	818 979
De un an à trois ans	1 548 745
De trois à cinq ans	1 592 473
Par la suite	937 739
Paielements minimaux au titre de la location	4 897 936
Montant représentant les charges financières	1 260 383
Paielements minimaux nets au titre de la location	3 637 553 \$

14. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de la société diffère du montant qui aurait été obtenu par l'application des taux d'impôt prévus par la loi combinés fédéral et provincial du Canada au résultat avant impôt en raison de ce qui suit.

	2020	2019
Perte nette avant impôts	(5 547 481) \$	(3 047 652) \$
Taux d'impôt prévus par la loi	30,0 %	27,0 %
Charge (recouvrement) d'impôt calculé selon les taux prévus par la loi	(1 664 244) \$	(822 866) \$
Variations des taux prévus par la loi et d'autres facteurs	(14 109)	(35 000)
Différences permanentes	619 785	(493 000)
Charge au titre des options d'achat d'actions	292 590	370 000
Variation des différences temporaires déductibles non comptabilisées	753 430	936 699
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisé(e)	(12 548) \$	(44 167) \$

Les passifs d'impôt différé suivants sont comptabilisés dans les états financiers consolidés.

	2020	2019
Passifs d'impôt différé :		
Immobilisations corporelles	17 962 \$	31 000 \$
Immobilisations incorporelles	260 651	378 000
Autres	54 087	17 000
	332 700 \$	426 000 \$

La variation nette des passifs d'impôt différé pour l'exercice comprend une hausse de 30 592 \$ en raison des fluctuations des taux de change.

Le tableau suivant présente l'incidence fiscale des différences temporaires déductibles, des pertes fiscales et des crédits d'impôt inutilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés de la société.

	2020	2019
Pertes autres qu'en capital reportées en avant	3 923 000 \$	3 056 000 \$
Immobilisations corporelles	668 000	186 000
Crédits d'impôt à l'investissement	485 000	240 000
Charges financières différées	321 000	174 000
Autres	43 000	—
	5 440 000 \$	3 656 000 \$

La société dispose de pertes autres qu'en capital qui pourraient être appliquées au cours des exercices à venir pour réduire le résultat imposable et qui, si elles ne sont pas utilisées, arriveront à échéance de 2028 à 2040. Les économies d'impôt sur le résultat différé susceptibles de découler des actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisées dans les présents états financiers consolidés étant donné que la direction est d'avis qu'il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible afin de réaliser de tels actifs.

14. Impôt sur le résultat (suite)

Passifs d'impôt différé non comptabilisés

Aucun impôt différé n'est comptabilisé sur le bénéfice non rapatrié des filiales puisque la société est en mesure de contrôler le renversement des différences temporaires et il est probable que ces différences ne s'inverseront pas prochainement. La différence temporaire non comptabilisée pour les filiales de la société se chiffrait à 198 150 \$ au 31 décembre 2020 (5 345 \$ au 31 décembre 2019).

15. Capital social

Autorisé : un nombre illimité d'actions ordinaires

Il y a lieu de se reporter aux états consolidés des variations des capitaux propres pour obtenir un sommaire des variations du capital social et du surplus d'apport pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019.

a) Placements privés

Le 26 octobre 2020, le placement par voie de prise ferme d'actions ordinaires de la société effectué au moyen d'un prospectus simplifié s'est clos. Un total de 15 500 000 actions ordinaires ont été vendues à un prix de 0,67 \$ l'action ordinaire pour un produit brut de 10 385 000 \$. Le total des actions émises s'est chiffré à 946 407 \$, ce qui comprend une commission en trésorerie pour les preneurs fermes équivalente à 6 %, ainsi que les frais juridiques et honoraires comptables.

b) Bons de souscription d'actions

En février 2019, 1 050 000 bons de souscription ont été exercés à un prix de 0,30 \$.

En mars 2019, 5 760 000 bons de souscription détenus par Ocean Infinity ont été exercés à un prix de 0,40 \$ et 1 510 000 bons de souscription ont été exercés à un prix de 0,30 \$.

En avril 2019, 557 776 bons de souscription ont été exercés à un prix de 0,30 \$.

En décembre 2020, 495 000 bons de souscription ont été exercés à un prix de 0,60 \$ et 55 000 bons de souscription sont arrivés à échéance sans avoir été exercés.

Le tableau suivant présente un sommaire des transactions visant des bons de souscription d'actions pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019.

	Exercice clos le 31 décembre 2020		Exercice clos le 31 décembre 2019	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde d'ouverture	550 000	0,60 \$	9 427 776	0,38 \$
Bons de souscription exercés	(495 000)	0,60	(8 877 776)	0,365
Bons de souscription échus	(55 000)	0,60	—	—
Solde de clôture	—	—	550 000	0,60 \$
Bons de souscription exerçables	—	—	550 000	0,60 \$

15. Capital social (suite)

Outre les bons de souscription présentés ci-devant, en avril 2019, 11 666 bons de souscription d'un intermédiaire ont été exercés à un prix de 0,18 \$. Aux 31 décembre 2020 et 2019, plus aucun bon de souscription de l'intermédiaire n'était en circulation.

Aux 31 décembre 2020 et 2019, les bons de souscription d'actions suivants étaient en circulation.

Échéance	Prix d'exercice	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée
20 décembre 2020	0,60 \$	–	550 000	–
	0,60 \$	–	550 000	–

c) Options d'achat d'actions

La société dispose d'un régime d'options d'achat d'actions, aux termes duquel le conseil d'administration est autorisé à attribuer des options aux employés, aux administrateurs, aux dirigeants et aux consultants, leur permettant d'acquérir jusqu'à 10 % du capital social émis et en circulation de la société. Le prix d'exercice de chacune des options est fondé sur le cours des actions de la société sur le marché à la date d'attribution. Les options peuvent être attribuées pour une durée maximale de cinq ans. Les options attribuées aux consultants en relations avec les investisseurs sont assujetties aux dispositions sur l'acquisition des droits, comme il est établi par les autorités de réglementation, sur une durée de douze mois, un maximum du quart des droits sur les options pouvant être acquis au cours de tout trimestre donné. Les modalités d'acquisition des droits pour les autres options sont établies par le conseil d'administration de la société.

Le 5 mars 2019, la société a émis 500 000 options à des consultants. Les options sont assorties d'une durée de trois ans et les droits y afférents sont acquis en trois tranches égales à la date de l'attribution et aux premier et deuxième anniversaires de l'attribution initiale. Le prix d'exercice des options était de 0,70 \$.

Le 15 juillet 2019, le conseil d'administration de la société a approuvé l'attribution de 1 000 000 d'options à un dirigeant. Les options sont exerçables à un prix de 0,63 \$ l'action. Les options arriveront à échéance le 14 juillet 2024, les droits y afférents s'acquerront au cours des deux prochaines années, selon le calendrier suivant : les droits afférents à 250 000 options s'acquerraient immédiatement, les droits afférents à 250 000 options s'acquerraient à la date du premier anniversaire de l'attribution et les droits afférents à 500 000 options s'acquerraient à la date du deuxième anniversaire de l'attribution.

Le 15 juillet 2019, la société a émis 1 500 000 options à son conseil d'administration. Les options sont assorties d'une durée de trois ans et les droits y afférents sont acquis en trois tranches égales à la date de l'attribution et aux premier et deuxième anniversaires de l'attribution initiale. Le prix d'exercice des options était de 0,63 \$.

Le 15 juillet 2019, la société a émis 400 000 options à un consultant en relations avec les investisseurs exerçables à 0,63 \$. Les options ont une durée de trois ans et les droits y afférents s'acquerraient sur une période d'un an.

Le 9 septembre 2019, la société a émis 2 755 000 options d'achat d'actions aux employés. Les options sont assorties d'une durée de trois ans et les droits y afférents sont acquis en trois tranches égales à la date de l'attribution et aux premier et deuxième anniversaires de l'attribution initiale. Le prix d'exercice des options était de 0,53 \$.

Le 1^{er} mai 2020, la société a émis 75 000 options aux employés. Les options sont assorties d'une durée de trois ans et les droits y afférents sont acquis en trois tranches égales à la date de l'attribution et aux premier et deuxième anniversaires de l'attribution initiale. Le prix d'exercice des options était de 0,44 \$.

15. Capital social (suite)

Le 13 juillet 2020, la société a émis 1 500 000 options à son conseil d'administration. Les options sont assorties d'une durée de trois ans et les droits y afférents sont acquis en trois tranches égales à la date de l'attribution et aux premier et deuxième anniversaires de l'attribution initiale. Le prix d'exercice des options était de 0,57 \$.

Le 4 août 2020, la société a émis 300 000 options à un de ses administrateurs. Les options sont assorties d'une durée de trois ans et les droits y afférents sont acquis en trois tranches égales à la date de l'attribution et aux premier et deuxième anniversaires de l'attribution initiale. Le prix d'exercice des options était de 0,51 \$.

Les tableaux suivants présentent les options qui étaient en circulation aux 31 décembre 2020 et 2019.

	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde d'ouverture	12 051 834	0,376 \$	6 940 834	0,197 \$
Attribution	1 875 000	0,56	6 155 000	0,59
Exercice	(4 650 167)	0,20	(1 025 666)	0,154
Expiration	(38 334)	0,408	(18 334)	0,18
Solde de clôture	9 238 333	0,535 \$	12 051 834	0,402 \$
Options exerçables	5 911 716	0,51 \$	7 234 334	0,376 \$

Prix d'exercice moyen pondéré	Échéance	Nombre d'options en circulation	Nombre d'options exerçables	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée
0,185	20 février 2021	450 000	450 000	0,14 an
0,25	18 juillet 2021	833 333	833 333	0,55 an
0,70	5 mars 2022	500 000	333 333	1,18 an
0,63	14 juillet 2022	1 500 000	1 000 000	1,53 an
0,63	14 juillet 2022	400 000	400 000	1,53 an
0,53	8 septembre 2022	2 680 000	1 770 050	1,69 an
0,44	1 ^{er} mai 2023	75 000	25 000	2,33 ans
0,57	14 juillet 2023	1 500 000	500 000	2,53 ans
0,51	5 août 2023	300 000	100 000	2,59 ans
0,63	14 juillet 2024	1 000 000	500 000	3,54 ans
0,509 \$		9 238 333	5 911 716	1,76 an

d) Rémunération fondée sur des actions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la rémunération fondée sur des actions comptabilisée par la société s'élevait à 975 299 \$ (1 370 745 \$ en 2019) et elle a été enregistrée dans les charges d'exploitation avec une hausse correspondante du surplus d'apport.

15. Capital social (suite)

Le cours moyen pondéré des actions à la date d'exercice des options d'achat d'actions exercées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'est établi à 0,208 \$ (0,154 \$ en 2019). La juste valeur des options attribuées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes selon les hypothèses suivantes.

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Taux d'intérêt sans risque	0,22 % à 0,29 %	1,56 à 1,74 %
Durée prévue des options	3 ans	3 ans
Volatilité attendue	66,72 % à 116,51 %	104 % à 107 %
Juste valeur moyenne pondérée par option	0,19 \$ à 0,39 \$	0,35 \$ à 0,44 \$
Rendement en dividende	Néant	Néant

16. Instruments financiers

Risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers correspond à l'exposition maximale au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture s'établissait comme suit.

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à des restrictions (note 5)	13 982 491 \$	2 097 199 \$
Clients et autres débiteurs	3 119 920	5 083 740
	17 102 411 \$	7 180 939 \$

Le tableau qui suit présente l'ancienneté des créances clients.

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
En règle	753 222 \$	1 631 029 \$
De 31 à 60 jours	183 280	550 102
De 61 à 90 jours	—	880 838
Plus de 90 jours	156 730	174 238
	1 093 232 \$	3 236 207 \$

16. Instruments financiers (suite)

Le risque de crédit représente la perte financière que nous pourrions subir si un débiteur ne s'acquitte pas de ses obligations conformément aux modalités du contrat qui le lie à Kraken. Nous sommes exposés au risque de crédit dans le cours normal de nos activités en ce qui a trait à nos comptes clients et à certains autres actifs. De plus, nous nous exposons au risque de crédit dans le cours normal de nos activités de trésorerie visant notre trésorerie, nos équivalents de trésorerie et notre trésorerie soumise à des restrictions. Les risques de crédit découlant de nos activités commerciales normales sont gérés comme des risques de crédit liés aux clients. Nos clients sont essentiellement des sociétés bien établies ainsi que des agences gouvernementales, ce qui facilite l'appréciation et le suivi des risques. Par ailleurs, nous recevons habituellement des paiements anticipés considérables dans le cadre des contrats conclus avec des clients. Nous ne possédons aucun gage pour sûreté. Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et à la trésorerie soumise à des restrictions est atténué par le fait que la majorité de la trésorerie est détenue auprès d'institutions financières de grande qualité au Canada, à l'égard desquelles la direction est d'avis que le risque de perte est faible.

Les créances clients incluent une correction de valeur pour créances douteuses. Au 31 décembre 2020, ce montant se chiffrait à 167 405 \$ (164 585 \$ en 2019).

Les produits tirés auprès des trois principaux clients représentaient 59 % des produits de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (en 2019, les trois principaux clients représentaient 90 % des produits). Au 31 décembre 2020, 63 % du solde des créances clients se rapportait à deux clients (66 % du solde des créances clients se rapportait à deux clients en 2019). Au 31 décembre 2020, les passifs sur contrats comptabilisés par la société s'élevaient à 8 761 477 \$ (2 445 223 \$ en 2019).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société éprouve de la difficulté à honorer les obligations liées à ses passifs financiers qui se règlent par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La stratégie que suit la société pour gérer le risque de liquidité consiste à faire en sorte, dans la mesure du possible, qu'elle dispose toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses obligations à leur échéance, tant dans des conditions normales que dans des conditions difficiles. Au 31 décembre 2020, le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dont la société disposait pour régler des passifs courants de 14 696 183 \$ (6 278 886 \$ au 31 décembre 2019), dont 8 761 477 \$ (2 445 223 \$ au 31 décembre 2019) sont attribuables aux passifs sur contrats, était de 12 924 509 \$ (2 097 199 \$ au 31 décembre 2019).

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers d'après la première date à laquelle la société pourrait devoir rembourser ces passifs.

	Moins de un an	Plus de un an
Dette bancaire	709 098 \$	– \$
Fournisseurs et autres créditeurs	4 698 963	–
Obligations à long terme	22 368	646 492
	5 430 429 \$	646 492 \$

16. Instruments financiers (suite)

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de perte qui peut découler de tout changement des facteurs liés au marché, notamment les taux d'intérêt, les taux de change et les cours des marchandises et des titres de capitaux propres.

a) Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2020, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se chiffraient à 12 924 509 \$, la trésorerie soumise à des restrictions s'élevait à 1 057 982 \$ et une somme de 709 098 \$ avait été prélevée sur la ligne de crédit d'exploitation. La somme prélevée sur la ligne de crédit d'exploitation porte intérêt à un taux annuel de 3,95 % payable mensuellement.

b) Risque de change

L'exposition de la société au risque de change est limitée aux ventes et à certains achats en dollars américains, euros, livres sterling et couronnes danoises. La société n'a recours à aucune forme de couverture contre les fluctuations des taux de change.

L'exposition de la société au risque de change se présente comme suit.

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Passifs financiers libellés en monnaies étrangères :		
Fournisseurs et autres créditeurs – dollars américains	427 353 \$	62 577 \$
Fournisseurs et autres créditeurs – livres sterling	37 765	3 900
Fournisseurs et autres créditeurs – euros	847 397	814 618
Fournisseurs et autres créditeurs – couronnes danoises	266 446	–
Dette à long terme – euros	423 945	269 063
Dette bancaire – euros	452 936	–
Actifs financiers libellés en monnaies étrangères :		
Clients et autres débiteurs – dollars américains	613 188	2 027 589
Clients et autres débiteurs – livres sterling	–	–
Clients et autres débiteurs – euros	108 471	397 646
Clients et autres débiteurs – couronnes danoises	2 577	–

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, toutes les autres variables demeurant par ailleurs constantes, une hausse (baisse) de 10 % du taux de change du dollar américain, de la livre sterling, de l'euro ou de la couronne danoise par rapport au dollar canadien aurait fait augmenter (diminuer) la perte nette de la société d'environ 538 762 \$ (154 616 \$ en 2019).

16. Instruments financiers (suite)

Juste valeur

Il n'y a eu aucun transfert entre les actifs et les passifs de niveau 1, de niveau 2 et de niveau 3 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Il est estimé que la juste valeur des instruments financiers de la société avoisine leur valeur comptable.

Le tableau suivant présente la juste valeur et le niveau des éléments en fonction de la hiérarchie.

31 décembre 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers au coût amorti			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 924 509 \$	– \$	– \$
Clients et autres débiteurs	–	3 119 920	–
Trésorerie soumise à des restrictions	1 057 982		
Passifs financiers au coût amorti			
Dette bancaire		709 098	
Fournisseurs et autres créditeurs	–	4 698 963	–
Obligations à long terme	–	668 860	–
31 décembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers au coût amorti			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 097 199 \$	– \$	– \$
Clients et autres débiteurs	–	5 083 740	–
Passifs financiers au coût amorti			
Fournisseurs et autres créditeurs	–	3 620 443	–
Obligations à long terme	–	392 374	–

17. Gestion du capital

Les objectifs de gestion du capital de la société consistent à maintenir une situation financière adéquate pour soutenir ses activités et ses stratégies de croissance, pour offrir un rendement adéquat aux actionnaires et s'acquitter de ses obligations courantes.

La structure du capital de la société consiste en des capitaux propres et des obligations à long terme. La société apportera des ajustements à sa structure du capital en fonction de la conjoncture économique, de sa situation financière et de sa performance financière. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure du capital, la société pourrait émettre de nouvelles actions, racheter des actions ou verser des dividendes, émettre des titres d'emprunt ou vendre des actifs pour réduire sa dette.

18. Produits

Ventilation des produits

Le tableau suivant présente les produits de la société selon le calendrier de comptabilisation de ses produits et services.

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Produits tirés de la vente de biens – transférés à un moment précis	10 730 260 \$	14 394 964 \$
Produits tirés de la prestation de services – transférés au fil du temps	1 544 639	751 012
	12 274 899 \$	15 145 976 \$

Il y a lieu de se reporter à la note 24 pour obtenir une ventilation des produits externes par régions.

Soldes des contrats

Le calendrier de comptabilisation des produits pourrait différer du calendrier de facturation. La société comptabilise les produits non facturés lorsque les services professionnels ont été effectués ou les biens ont été livrés avant que la société ne puisse procéder à la facturation conformément aux modalités du contrat, ou comptabilise des passifs sur contrats lorsque les produits sont comptabilisés après la facturation.

Au 31 décembre 2020, les passifs sur contrats, qui représentent les paiements reçus aux termes de contrats conclus avec des clients pour lesquels le critère de comptabilisation des produits n'est pas encore satisfait, se chiffraient à 8 761 477 \$ (2 445 223 \$ en 2019).

Les tableaux suivants présentent les variations des produits non facturés et des passifs sur contrats au cours de la période considérée.

	Produits non facturés
Solde d'ouverture – 1 ^{er} janvier 2020	272 832 \$
Augmentation des produits non facturés en raison des produits comptabilisés	323 126
Diminution des produits non facturés en raison du transfert dans les créances clients et d'autres ajustements	(71 769)
Solde de clôture – 31 décembre 2020	524 189 \$
	Passifs sur contrats
Solde d'ouverture – 1 ^{er} janvier 2020	2 445 223 \$
Hausse des passifs sur contrats en raison des paiements reçus, compte non tenu des produits comptabilisés	10 413 950
Diminution des passifs sur contrats en raison des produits comptabilisés	
Solde de clôture – 31 décembre 2020	8 761 477 \$

19. Subventions publiques

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société a reçu des subventions publiques, compte non tenu du projet OceanVision, à hauteur de 4 509 039 \$ (1 791 707 \$ en 2019). Les subventions publiques ont été classées à titre de réduction du coût des ventes à hauteur 292 381 \$ (345 429 \$ en 2019), des frais de recherche et développement à hauteur de 3 279 017 \$ (1 431 874 \$ en 2019), des charges administratives à hauteur de 889 992 \$ (14 404 \$ en 2019) et des travaux de construction en cours à hauteur de 47 649 \$ (néant en 2019). Une somme de 2,2 millions de dollars reçue ou à recevoir aux termes du programme de la SSUC s'ajoutent aux montants susmentionnés.

Les états financiers tiennent compte des remboursements de frais se rapportant au projet OceanVision de Kraken au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, lesquels comprennent le remboursement de 2 590 963 \$ (696 073 \$ en 2019) lié à la Supergrappe de l'économie océanique et de 972 538 \$ (460 162 \$ en 2019) aux partenaires de financement. La subvention accordée pour le projet OceanVision a été classée à titre de réduction des frais de recherche et développement à hauteur de 2 390 283 \$ (751 779 \$ en 2019), des charges administratives à hauteur de 91 703 \$ (61 558 \$ en 2019), des coûts des ventes à hauteur de 58 578 \$ (néant en 2019) et des travaux de construction en cours de 1 022 937 \$ (342 898 \$ en 2019).

20. Charges financières

	2020	2019
Intérêts sur les obligations locatives	220 757 \$	178 118 \$
Lettres de crédit	112 196	4 955
Désactualisation du billet à long terme à payer	41 510	31 690
	374 463 \$	214 763 \$

21. Acquisition de Kraken Power

Au cours du deuxième trimestre de 2017, la société a fait l'acquisition d'une participation minoritaire dans ENITECH Subsea GmbH de Rostock, en Allemagne, qui a été renommée Kraken Power GmbH.

Au cours du troisième trimestre de 2018, la société a fait l'acquisition d'une participation de 75 % conférant le contrôle de Kraken Power pour une contrepartie de 376 281 \$, laquelle comprend la participation minoritaire initiale.

Le 31 décembre 2019, Kraken a fait l'acquisition de la participation restante de 25 % dans Kraken Power qui n'était détenue par personne à ce moment-là pour une contrepartie de 350 000 €, constituée à hauteur de 250 000 € (367 450 \$) de trésorerie et à hauteur de 146 480 \$ du produit de l'émission de 236 258 actions ordinaires de la société à 0,62 \$ l'action. La transaction a donné lieu à un paiement au titre du changement de contrôle à un prêteur tiers de Kraken Power sans lien de dépendance d'une somme égale à 120 000 € (174 996 \$) qui a été payée en 2020.

22. Transactions avec des parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

	2020	2019
Paielements fondés sur des actions	663 819 \$	593 392 \$
Avantages à court terme	42 399	20 044
Salaires	2 293 705	754 745
	2 999 923 \$	1 368 181 \$

23. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2020	2019
Diminution (augmentation) des clients et autres débiteurs	1 881 751 \$	(3 350 377) \$
Augmentation des stocks	(2 243 046)	(2 281 613)
Augmentation des charges payées d'avance	(957 088)	(262 393)
Augmentation des fournisseurs et autres créditeurs	1 073 638	1 562 587
Augmentation (diminution) des passifs sur contrats	6 316 254	(475 588)
	6 071 509 \$	(4 807 384) \$

24. Information sectorielle

Avec l'acquisition de Kraken Power au cours de l'exercice 2018, la société exerce désormais des activités dans deux secteurs d'exploitation à présenter, soit : 1) « Capteurs et plateformes », qui consiste en la conception, la fabrication, la vente et la prestation de services relatifs à des sonars sous-marins, à des capteurs sous-marins à balayage au laser et à des plateformes pour véhicules sous-marins et 2) « Moteurs », qui consiste en la conception, la fabrication et la vente d'équipement électrique sous-marin comme des transmissions, des propulseurs et des batteries.

24. Information sectorielle (suite)

Les activités des secteurs à présenter de la société aux 31 décembre 2020 et 2019 et pour les exercices clos à ces dates figurent dans les tableaux suivants.

31 décembre 2020	Capteurs et plateformes	Moteurs	Données consolidées
Produits	8 251 323 \$	4 023 576 \$	12 274 899 \$
Coût des ventes et charges	12 362 524 \$	5 459 856 \$	17 822 380 \$
Profit (perte) du secteur	(4 111 201) \$	(1 436 280) \$	(5 547 481) \$
Actifs du secteur	28 967 226 \$	5 952 848 \$	34 820 074 \$
Passifs du secteur	14 066 389 \$	4 742 262 \$	18 808 651 \$
Dépenses d'investissement du secteur	2 104 434 \$	2 250 983 \$	4 355 417 \$

31 décembre 2019	Capteurs et plateformes	Moteurs	Données consolidées
Produits	4 925 421 \$	10 220 555 \$	15 145 976 \$
Coût des ventes et charges	11 940 531 \$	6 208 931 \$	18 149 462 \$
Profit (perte) du secteur	(7 015 110) \$	4 011 624 \$	(3 003 486) \$
Actifs du secteur	14 312 268 \$	3 778 608 \$	18 090 876 \$
Passifs du secteur	6 533 374 \$	1 894 184 \$	8 427 558 \$
Dépenses d'investissement du secteur	1 347 080 \$	386 680 \$	1 733 760 \$

La présentation du tableau précédent a été modifiée pour présenter les opérations intragroupes nettes afin que les activités par secteurs de la société soient mieux présentées.

Les produits tirés de clients externes sont attribués par régions en fonction de l'emplacement de la partie contractante.

Le tableau qui suit présente la répartition des produits externes par régions.

	2020	2019
Total des produits		
Canada	822 234 \$	231 428 \$
États-Unis	8 226 024	3 118 345
Europe	3 135 750	11 516 664
Autres	90 892	279 539
	12 274 899 \$	15 145 976 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société avait deux clients qui représentaient respectivement 34 % et 23 % des produits et pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société avait deux clients qui représentaient respectivement 72 % et 14 % des produits.

25. Engagements

- a) Kraken a établi un programme de coopération technique à long terme avec Fraunhofer pour des technologies qui peuvent être déployées dans le cadre du programme ThunderFish^{MD} AUV de Kraken. Comme Kraken s'est engagée contractuellement à octroyer des projets de recherche et développement à Fraunhofer à hauteur de 300 000 € (468 930 \$) par an pour une période d'environ deux ans (2020-2021), ces projets seront accordés à Fraunhofer au fil de l'établissement des énoncés de travaux et de l'émission de bons de commande. Le solde restant de l'engagement au 31 décembre 2020 était de 300 000 € (469 668 \$) et ces projets seront passés en charges à mesure qu'ils seront engagés.
- b) Pour financer le projet OceanVision, la Supergrappe de l'économie océanique du Canada fournira un investissement de 6,3 millions de dollars, alors que le solde au titre du projet de 12,5 millions de dollars sera fourni par des agences gouvernementales, des partenaires du secteur (Petroleum Research Newfoundland and Labrador, Ocean Choice International, Nunavut Fisheries Association et NSP Maritime Link Incorporated) et Kraken. L'engagement de Kraken à l'égard du projet est de 4,4 millions de dollars, dont un solde de 2,4 millions de dollars au 31 décembre 2020. L'engagement de Kraken sera réduit si de nouveaux partenaires des secteurs public et privé se joignent au projet en 2021.
- c) Une banque commerciale a émis pour le compte de la société des lettres de crédit de soutien aux clients à hauteur de 1 802 916 \$ US (2 298 682 \$ CA), 6 214 595 \$ US (7 923 484 \$ CA) liées aux avances garanties par Exportation et développement Canada et à hauteur de 829 802 \$ US (1 057 982 \$ CA) pour les garanties de bonne exécution cautionnées par la trésorerie soumise à des restrictions. Les lettres de crédit arriveront à échéance le 31 décembre 2021, le 30 octobre 2023 et le 31 octobre 2024, respectivement.
- d) À la suite de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*, la société applique l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location à court terme à ses contrats de location à court terme (c'est-à-dire les contrats de location dont la durée depuis le début du contrat est de 12 mois ou moins et qui ne comportent pas d'option d'achat). Elle applique également l'exemption relative à la comptabilisation de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur aux contrats de location de matériel de bureau qui sont considérés de faible valeur (soit de moins de 5 000 \$). Les paiements liés à des contrats de location à court terme et à des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur sont portés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. La valeur totale de ces contrats de location à court terme au 31 décembre 2020 se chiffrait à 100 099 \$.

26. Événements postérieurs à la date de clôture

Après le 31 décembre 2020, la société a mené les activités suivantes.

- a) Après la clôture de l'exercice, 698 334 options ont été exercées pour un produit de 151 868 \$.
- b) Le 7 avril 2021, Kraken a déposé un prospectus simplifié préalable de base auprès des autorités en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada, qui permettra à la société de procéder à la distribution d'un maximum de 65 millions de dollars d'actions ordinaires, de bons de souscription, de reçus de souscription et de titres d'emprunt.
- c) Le 8 avril 2021, Kraken a annoncé qu'elle avait signé une lettre d'intention non exécutoire visant l'acquisition de la société de services sous-marins PanGeo Subsea Inc.
- d) Le 19 avril 2021, Kraken a annoncé qu'elle avait acquis 13 Robotics Ltda du Brésil pour une contrepartie de 220 000 \$US.